



2022-44

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 8 avril à 18 heures 45.
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 01/04/2022

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,
Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES
Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS,
Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,
Sabine JOUVHOMME, Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS,
Roland SEUX, Valérie GAGNE, Sébastien GAGNE

Excusés :

Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Roland SEUX
Christian GIRARD qui a donné procuration à Sébastien GAGNE

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU SIVOM « DE FLEUVE EN VALLEES »

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande du conseil syndical du SIVOM
« De fleuve en Vallées » pour fixer la participation des communes adhérentes pour l'année
2022.

Pour la commune de Blavozy, cette participation est fixée à la somme de 23 929.34 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable au versement de cette somme sous forme de participation ;
- INSCRIT cette dépense au budget communal au compte 65541 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 08/04/2022
Pour extrait certifié conforme